



POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

MÉTROPOLE LORRAINE PARTIE NORD

Metz • Thionville • Yutz • Maizières-lès-Metz • Hettange-Grande
Hagondange • Cattenom • Scy-Chazelles • Sierck-les-Bains • Gorze





OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Forêts
- Zones urbanisées
- Prairies
- Zones humides remarquables

Le bassin Métropole Lorraine (Nord et Sud) s'étend de Nancy à la frontière luxembourgeoise. Ce secteur dispose d'une densité d'industries et d'activités commerciales qui le situe sur le bassin Rhin-Meuse en deuxième position, juste après la plaine d'Alsace. Si la population et l'activité économique sont très majoritairement situées dans le sillon mosellan de Nancy à Thionville, 80% des 212 communes du territoire sont situées en zone rurale, essentiellement au nord-est de Metz où l'agriculture reste la principale activité économique.

Avec près de 800 000 habitants regroupés en majeure partie dans les agglomérations de Nancy et Metz, ce territoire constitue le poumon économique de la Lorraine. Le réseau hydrographique constitué par la Moselle et la Meurthe navigables a historiquement constitué une épine dorsale où

PORTRAIT

Le volet « Portrait » concerne l'ensemble du territoire de Métropole Lorraine (Nord et Sud). Les autres parties se focalisent sur la partie nord (partie mosellane).



Vallée de la Moselle vue du Mont Saint Quentin

Agence de l'eau Rhin-Meuse - FERNANDEZ JM.



52%
du territoire dédié à l'agriculture
(rang Rhin-Meuse : 19/34)



416 HAB/KM²
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 139 hab/km²)



269 MM/AN
(précipitations efficaces) pour recharger les nappes et alimenter les cours d'eau



15%
du territoire artificialisé
(rang Rhin-Meuse : 3/34)



16 INDUSTRIE/KM²
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 0,65/ km²)

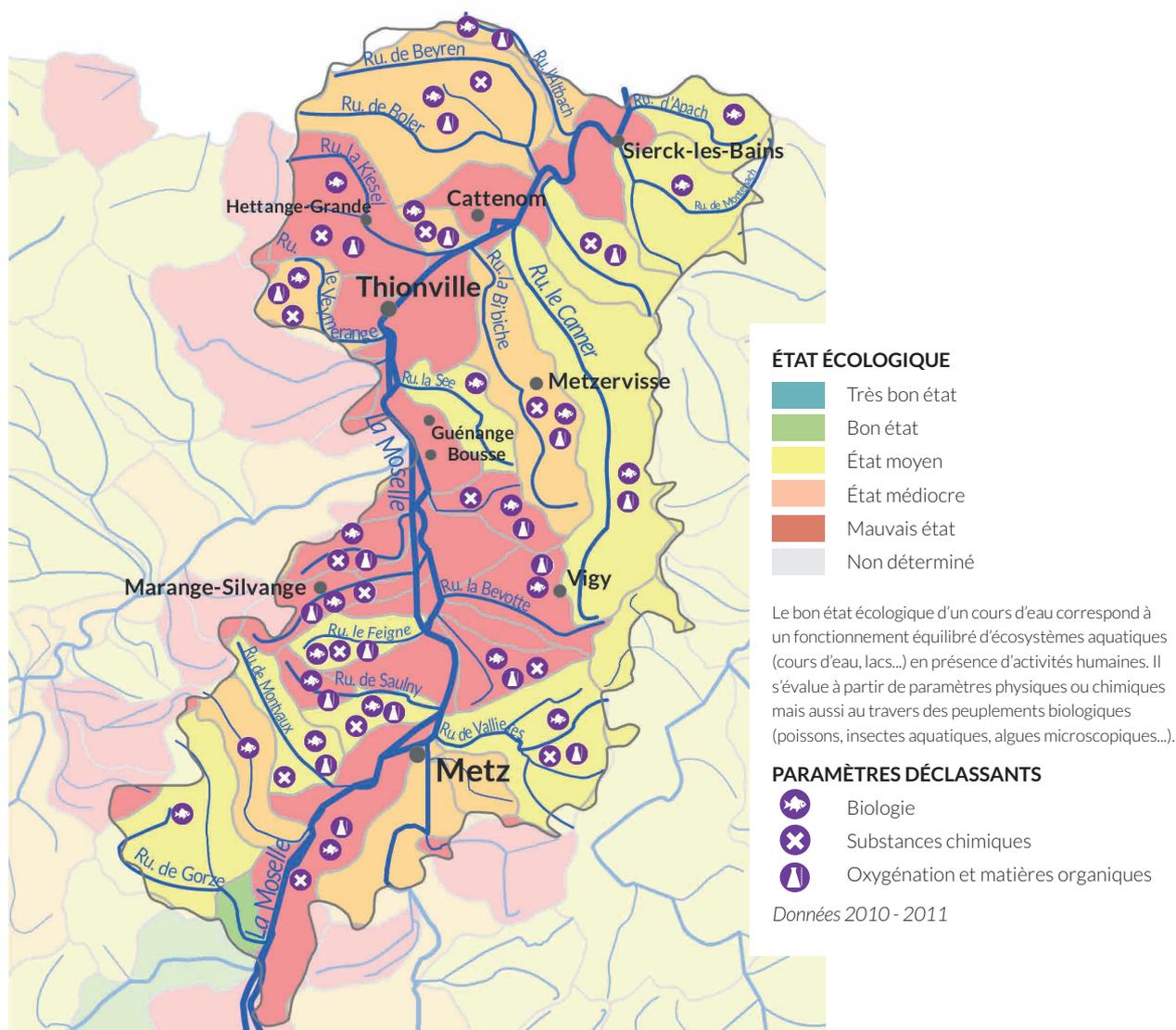


2300 HA
de zones humides remarquables pour leur intérêt écologique

les populations se sont installées trouvant là des conditions propices pour s'établir et commercer.

La géologie et le relief structurent fortement le paysage de ce territoire qui se découpe en trois grandes zones aux caractéristiques très spécifiques. A l'ouest, les côtes de Moselle du fait de leur géologie, sont particulièrement vulnérables aux pollutions et forment un relief escarpé majoritairement occupé par des forêts. Au centre, la plaine de la Moselle située au pied des côtes calcaires est très urbanisée et largement exploitée pour l'extraction de granulats. A l'est, le plateau lorrain est constitué majoritairement de terrains imperméables et de faible relief.

QUALITÉ DES EAUX



Sur la partie mosellane (partie Nord) du bassin hydrographique Métropole Lorraine, les cours d'eau ont été partagés en 26 entités homogènes. Une seule d'entre elles, l'aval du Ruisseau de Gorze, présente un bon état écologique. Dix autres, affluents de la Moselle, ont un état écologique moyen, présentant de légères dégradations ne permettant pas le maintien des peuplements aquatiques originels de ces cours d'eau (poissons, invertébrés).

Quatorze autres présentent un état écologique médiocre à mauvais, notamment du fait d'excès de nutriments (azote, phosphore), de matières organiques et de substances chimiques (cuivre, zinc) défavorables à la vie aquatique.

Dans son ensemble, l'état chimique des eaux est déclassé par la présence de substances chimiques telles que les phtalates (utilisés notamment comme agents d'assouplissement des plastiques), certains métaux lourds (mercure, arsenic) dont l'origine reste à identifier et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) issus de tous types de combustion.

La ressource en eau souterraine présente une diversité de dégradations, témoins d'activités industrielles (chlorures, sulfates, solvants chlorés, etc.) ou agricoles importantes (nitrates et pesticides).

Enfin, 26 captages d'eau potable dégradés par des nitrates et/ou pesticides ont été identifiés pour faire l'objet d'actions prioritaires.

2% DES COURS D'EAU EN
BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



POLLUTIONS DIFFUSES

- Développer les techniques alternatives à l'utilisation de pesticides (lutte biologique, enherbement permanent,...) et compléter par la création de zones tampons (plantation de haies, bandes enherbées, zones humides...).
- Renforcer l'animation territoriale afin d'accompagner le changement des pratiques et la préservation des milieux aquatiques. Secteurs prioritaires : l'amont du ruisseau de Gorze, les affluents de rive droite de la Moselle et le nord du territoire



RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- Aménager ou supprimer les obstacles infranchissables sur la Moselle et inscrire ces actions dans les programmes de renaturation. Concerne la majorité des affluents rive gauche de la Moselle.

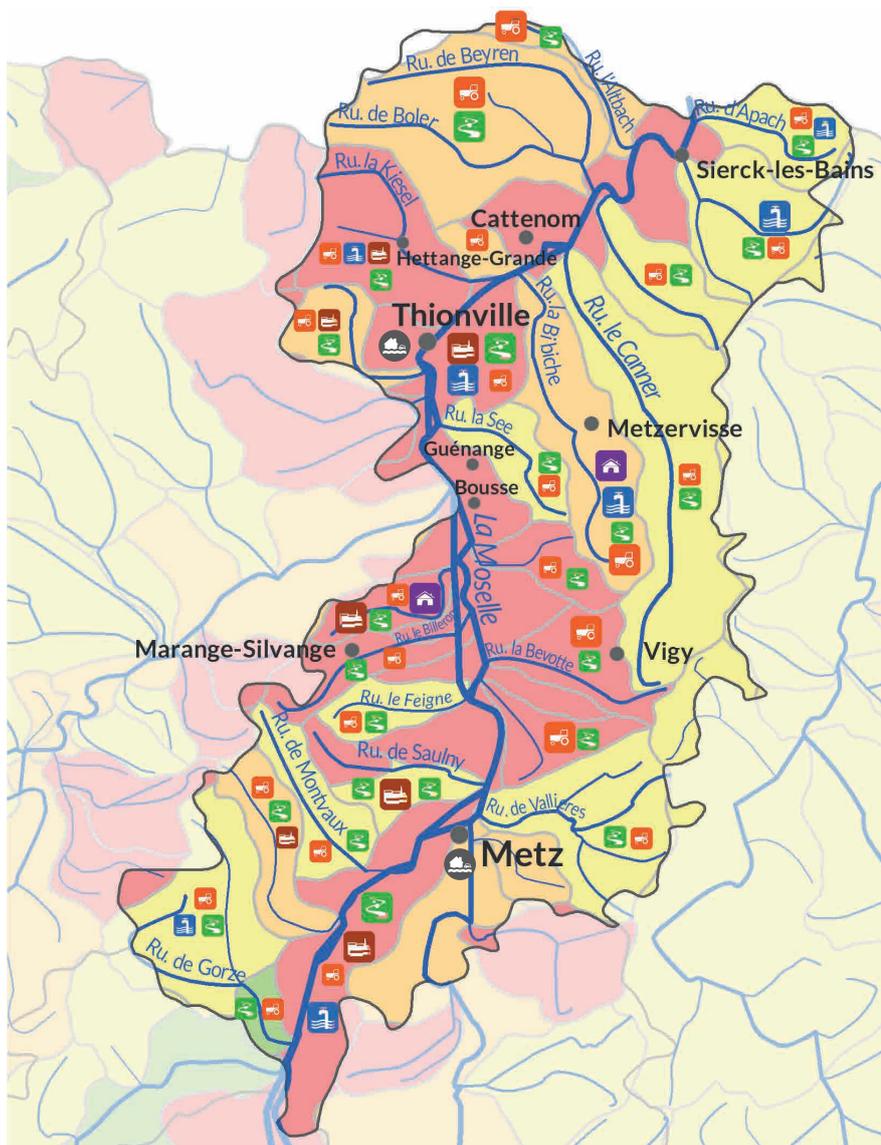
ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- Développer en partenariat avec les acteurs locaux des projets de renaturation des cours d'eau et zones humides, prioritairement sur la Moselle, la Mance et la majorité des affluents du nord du territoire (en partie sur le périmètre du SAGE du bassin ferrifère).
- Intégrer la préservation et la création de zones humides au sein des documents locaux d'urbanisme.



CAPTAGES DÉGRADÉS

Mettre en œuvre les plans d'actions garantissant la reconquête pérenne de la qualité des eaux. Concerne les syndicats intercommunaux des eaux de Gravelotte Vallée de l'Orne, Meinsberg, Guénange, Est-Thionvillois, Cattenom et les communes de Arry, Gorze, Novéant-sur-Moselle, Metz, Thionville, Yutz, Montenach, Kirsch-les-Sierck, Sierck-les-Bains, et Rustroff.



NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

	Fort	Moyen
Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels		
Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines		
Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales		
Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique		
Ressource en eau : Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau		

FOCUS



++

POLLUTIONS PONCTUELLES

- Améliorer la connaissance des rejets de substances dangereuses et développer un plan d'actions visant leur réduction/suppression.
- Améliorer le traitement des effluents et mettre en place des technologies propres. Secteurs prioritaires : les industries localisées le long de la Moselle (toutes filières, dont production d'électricité nucléaire et thermique), de la Barche (métallurgie), de la Mance (mécanique générale) et du Veymerange (fabrication de pièces métalliques).

POLLUTIONS DISPERSÉES

- Développer les opérations collectives visant à réduire les apports de substances dangereuses des activités artisanales.
- Inciter la bonne gestion des déchets dangereux pour l'eau.
Secteurs prioritaires : sillon mosellan (Metz et Thionville), ruisseaux de Saulny, de la Barche, amont de la Kiesel.



+

POLLUTIONS PONCTUELLES ET DIFFUSES

- Poursuivre l'amélioration des systèmes d'épuration sur les bassins versants des ruisseaux de Boler et de Vallières, de la Barche et de la Canner. Améliorer la collecte des eaux usées, de même que sur les ruisseaux de Bevotte, Billeron, du Veymerange, l'amont de la Kiesel et la Bibiche.



LES TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION DE METZ-THONVILLE (TRI)

correspondent à des zones dans lesquelles les enjeux potentiellement liés aux inondations sont les plus importants à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. Sur ce territoire, les collectivités locales, aux côtés de l'État, doivent mettre en place une gestion ciblée des risques auxquels elles sont soumises pour anticiper et réduire l'impact des inondations.



Animation auprès des agriculteurs, sensibilisation aux bonnes pratiques

RECONQUÉRIR LES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Sur ce territoire, 26 captages dégradés par les nitrates et produits phytosanitaires, situés sur les communes d'Arry, Gorze, Novéant-sur-Moselle, Uckange, Bertrange, Manom, Basse-Ham, Cattenom, Montenach, Rustroff, Merschweiller et Apach ont été identifiés. La reconquête de leur qualité nécessite d'impulser une dynamique territoriale afin de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés (collectivités, services de l'État, agriculteurs, propriétaires) autour de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'actions de protection piloté, de l'élaboration à l'évaluation, par la collectivité gestionnaire de la ressource.

Dans de nombreux cas, le simple conseil agronomique ne suffit pas, seul un changement profond des assolements (remise en herbe par exemple) ou des pratiques agricoles permettront de garantir la reconquête de leur eau (agriculture biologique, forte réduction d'intrants). Les opérations agrimieux « H2 eau - Pays de Sierck » et « Sources de Gorze » permettent de sensibiliser les agriculteurs. Ce conseil collectif est un atout pour le territoire mais ne suffit pas sur les captages. Le développement de techniques alternatives de désherbage, l'allongement des rotations de cultures, une meilleure gestion des effluents d'élevages sont autant d'exemples ayant déjà fait leur preuve.

RÉDUIRE LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'EAU



Haganis

Installation d'un échantillonneur afin de vérifier la qualité des eaux rejetées au réseau par une entreprise ou un industriel.

Sur ce territoire les enjeux de réduction des pollutions des eaux sont aujourd'hui principalement centrés sur la problématique des substances dangereuses pour l'eau. Haganis, la ville de Metz et Metz Métropole ont signé un protocole « objectif eau 2020 » avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse où ils s'engagent à lutter contre les substances dangereuses. Différentes actions sont prévues : amélioration des connaissances, réalisation de campagnes de mesures de substances dangereuses en entrée et en sortie de stations d'épuration et sur le réseau d'assainissement, réduction des pollutions à la source par une opération collective avec tous les acteurs économiques, et poursuite des démarches d'autorisations ou de convention de rejets auprès des entreprises identifiées comme potentiellement polluantes.

PASSONS À L'ACTION

ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« En préservant les zones humides et en végétalisant les sorties de drains, j'atténue les pollutions parvenant aux cours d'eau, je réduis les risques d'inondation et je favorise la biodiversité, notre assurance vie pour demain »



« En rétablissant la continuité écologique des cours d'eau, je contribue au retour potentiel du saumon dans la Moselle et ses affluents »



« En développant des opérations collectives de réduction de l'utilisation des substances dangereuses, je contribue à améliorer la sécurité des artisans, je contribue au développement durable du territoire et à la préservation de la ressource en eau »

LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

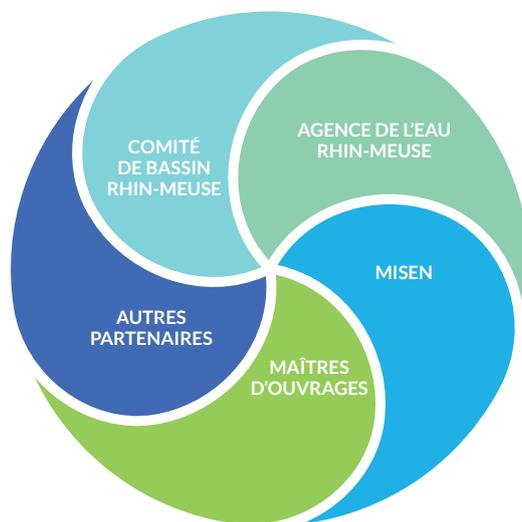
- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures)
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec la Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 57) décline les priorités d'actions
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrages

AUTRES PARTENAIRES

(conseil départemental, conseil régional, parc naturel régional de Lorraine...)
Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages



MAÎTRES D'OUVRAGES

(collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)

Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Direction Départementale des Territoires (DDT 57)
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés